Reconnaitre votre subvention correctement

La reconnaissance de la subvention reçue du Fonds Européen pour la Jeunesse du Conseil de l'Europe est une des exigences de base du « formulaire d'acceptation de subvention ». En tant que bénéficiaire de la subvention, il est obligatoire de signer et retourner le formulaire par la poste au FEJ avant que tout paiement ne vous soit fait.

Vous devez lire attentivement toutes les exigences générales et spécifiques (formulées par le Comité de Programmation pour la Jeunesse) avant de signer ce document officiel qui vous engage à respecter les conditions convenues. Assurez-vous de reconnaître correctement la subvention reçue du FEJ et du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a développé une identité visuelle et un logo (il y a quelques années) visant à augmenter la visibilité de l'organisation et de se différencier des autres organisations européennes.

- Télécharger le logo du Conseil de l'Europe

Depuis 2012, le Fonds Européen pour la Jeunesse a subi divers changements, le développement d'une identité plus claire et des valeurs plus fortes, ainsi que de nouvelles catégories de subventions et d'autres améliorations techniques. Parallèlement à cela, le FEJ a développé sa propre identité visuelle, qui reflète le travail qu'il engage en soutenant les ONG de jeunesse européennes et leurs activités.

Afin d'augmenter sa visibilité et faciliter le travail des ONG, le FEJ a développé les bonnes pratiques sur comment reconnaitre le Fonds ainsi que diverses variations d'identité visuelle.

Veuillez utiliser cette ressource, car le FEJ vérifiera soigneusement si et comment la reconnaissance a été faite.

- Identité visuelle « Comment »
- Télécharger l'identité visuelle